

DIRIGEANT					
LE LICENCIE					
Nom :	Prénom :				
Date de naissance :	Département de naissance :				
Nationalité :	·				
Latéralité :	Profession:				
Taille : Adresse :					
Mail obligatoire :					
☐ J'AUTORISE ☐	JE N'AUTORISE PAS				
Le club à utiliser mon adresse mail pour re	cevoir les informations interne à celui-ci				
1- Pourquoi as-tu choisi l'OG	GAHB? (3 choix maximum)				
☐ Qualité de l'encadrement	☐ Les copains				
□ Niveau de jeu	☐ Convivialité				
☐ Proximité du domicile	☐ Créneaux d'entrainements				
☐ Proximité de l'école	☐ Les valeurs du club				
☐ Autres :					
2. Travailles your dans une entreprise ou structure o	ui nourrait aider le club (Bartenariat (chancaring) 2				
2- Travaillez-vous dans une entreprise ou structure q ☐ OUI ☐ NON (possibilité de crédits	d'impôts/se rapprocher du président)				
3- Seriez-vous prêt à vous investir en tant que parer	nt accompagnateur d'une équipe ? (dirigeant pour				
aider l'éducateur dan					
] NON				
4- Seriez-vous prêt à vous investir en tant que B	énévole de l'OGAHB (manifestations, table de				
marque	_				
□ OUI □ NON					
Nos adhérents sont une force de	propositions, on vous écoute :				





<u>NOM :</u>	<u>PRENOM :</u>
--------------	-----------------

Pièces à fournir : DOCUMENTS DISPONIBLES SUR www.ogahb.fr

*Photocopie pièce d'identité

*Photo

*Photocopie du permis de conduire

*Photocopie de l'assurance voiture

Tarif des cotisations

Comprend la licence, l'assurance sportive, l'adhésion au club, les frais d'engagement des équipes en compétition, **1 POLO**, la carte win win sport et l'adhésion reversée au comité 84, à la ligue et à la fédération.

Chèque(s) à l'ordre de «Avignon Handball».

Vous avez la possibilité de régler par carte bleue via HELLOASSO, espèces, chèques bancaire (jusqu'à 3 chèques marqués de la date d'encaissement au dos étalonnés sur 3 mois consécutifs), ou coupon sport et CAF.

CATEGORIES	<u>EQUIPEMENTS</u>	ANNEES	<u>TARIFS</u>
DIRIGEANTS	/	A partir de 18 ans	50

Une permanence sera assurée au bureau du club pour la restitution des dossiers les lundis - 16h à 18h30 / mardis - 10h30 à 13h / mercredis - 17h30 à 20h / jeudis de 16h30 à 18h30 Jusqu'au 1^{er} octobre

Au siège du club => 200 rue Auguste Renoir – gymnase André Gimard – AVIGNON

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté

EQUIPEMENT

Taille POLO: S M L XL XXL

Possibilité d'achat d'équipements à la boutique du club





REGLEMENT INTERIEUR LICENCIES l'AVIGNON HANDBALL

<u>Article 1</u>: Le présent règlement intérieur s'applique à tous les licenciés de L'AVIGNON HANDBALL ainsi qu'à tous les spectateurs qui s'engagent à le respecter. Il peut être modifié à tout moment par le club.

Article 2 : L'accès aux installations de L'AVIGNON HANDBALL est réservé :

- aux licenciés
- aux accompagnateurs des joueurs
- à toute autre personne autorisée par le club

Les terrains d'entraînement sont ouverts aux joueurs licenciés et aux débutants. Les installations du club ne sont accessibles qu'en présence du responsable d'équipe ou d'un responsable du club. Tout joueur doit avoir sa licence à jour (documents fournis et cotisation réglée). Une tolérance est acceptée pour deux séances d'essai. L'entraînement dans le gymnase se fait uniquement avec une tenue adéquate (chaussures de sport de salle, short, t-shirt, survêtement) et du matériel de handball. Les chaussures de ville ne sont pas acceptées sur le terrain d'entraînement.

<u>Article 3 :</u> Afin d'optimiser l'utilisation des installations par tous, des créneaux d'entraînements sont répartis. Aucun changement d'horaire ou de lieu ne peut s'effectuer sans l'accord préalable du Bureau Directeur. Le respect de l'horaire indiqué s'impose à tous. Les entraîneurs doivent respecter les créneaux attribués. Les joueurs doivent respecter les horaires fixés par les entraîneurs. Les parents doivent s'assurer de la présence du responsable d'équipe dans le gymnase avant d'y déposer leurs enfants. Les entraîneurs prennent sous leur responsabilité les enfants mineurs uniquement à partir de leur entrée dans le gymnase.

<u>Article 4:</u> Des règles particulières pourront être édictées et affichées en temps opportun relativement à l'utilisation des installations, en fonction de leur état, des conditions climatiques, des catégories des joueurs. Dans tous les cas, les joueurs sont impérativement tenus au respect du règlement intérieur de chaque installation sportive mise à disposition du club par la mairie et les établissements scolaires et des consignes de sécurité qui leur sont données. Les installations pourront être temporairement fermées pour l'accueil de compétitions extérieures ou d'évènements particuliers. Dans ce cas, les licenciés seront informés en temps utile et L'AVIGNON HANDBALL mettra tout en œuvre pour faciliter leur accès à des installations voisines.

Article 5: entretien des installations En semaine, les personnels de la mairie entretiennent les installations. Cependant les joueurs sont tenus de respecter et de participer à la propreté des installations. En week-end et en compétitions, les joueurs doivent en priorité, ramasser tous leurs déchets (bouteilles vides, pansements, papiers...). Ils sont tenus de laisser l'aire de jeu et les vestiaires propres. Les chewing-gums sont interdits dans le gymnase. Les pots de résine doivent être posés sur un support et non à même le sol. De même, les spectateurs présents durant les compétitions doivent avoir une attitude similaire aux joueurs en ce qui concerne la propreté des tribunes et des espaces extérieurs au gymnase (ramassage des papiers, canettes, mégots de cigarettes,...). La mise en place d'une buvette et son maintien par le club dépendent du comportement de chacun.





Article 6: Chacun est tenu à un comportement respectueux de la quiétude des autres dans l'ensemble des installations du club. Les parents sont tenus au respect et à faire respecter le règlement par leurs enfants sur l'ensemble des installations. L'ensemble des licenciés, des joueurs et de leurs accompagnateurs est en toutes circonstances, tenu au respect de l'éthique et des règles du jeu édictées par la FFHB (respect des partenaires, adversaires, arbitres). En cas d'infraction à ces règles, L'AVIGNON HANDBALL se réserve le droit de demander à la FFHB de diligenter une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné. Toute contravention au présent règlement intérieur entraîne la possibilité pour L'AVIGNON HANDBALL de décider d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive de jouer, après avoir entendu l'intéressé. Dans tous les cas, le club pourra engager une sanction financière envers le joueur ou équipe fautif égale à celle appliquée par les instances fédérales. L'AVIGNON HANDBALL se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'une licence à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement intérieur. Les règles de conduite et de respect envers les entraîneurs sont soumises aux mêmes dispositions que celles énoncées ci-dessus.

<u>Article 8 :</u> Toute personne ayant pris une licence « joueur » au club s'engage à participer aux entraînements et compétitions dans lesquelles son équipe est engagée. La présence de chacun aux entraînements et aux compétitions, détermine la réussite et l'évolution de l'ensemble de l'équipe. Toute absence aux entraînements ou aux compétitions doit être occasionnelle et signifiée à l'entraîneur. Les parents de joueurs sont régulièrement sollicités pour accompagner les équipes lors des déplacements.

<u>Article 9</u>: Tout licencié s'engage à participer à la vie du club et répondre aux sollicitations du Bureau Directeur ou du Conseil d'Administration, concernant les diverses actions menées (festivités, soirées, goûters, loto, buvette, recherche de sponsors, ...)

<u>Article 10</u>: Le club décline toute responsabilité en cas de pertes et d'infractions survenues dans les installations sportives.

<u>Article 11 :</u> Le stationnement des voitures sur le parking est autorisé. Le club décline toute responsabilité en cas de pertes et d'infractions survenues sur celui-ci.

Signature Parents

« Lu et approuvé »

Signature licencié

« Lu et approuvé »





Compris dans la licence

https://www.win-win-sports.com/

Ma Carte Winners

La première carte de réductions interactive pour les sportifs et amoureux du sport...













Comment aider votre Win-club avec le e-shopping?



Créé ton compte et sélectionne ton club



Fais ton e-shopping dans tes boutiques préférées



A chaque achat fais gonfler la cagnotte de ton club!

Comment bénéficier de tous vos avantages avec la carte winners ?



1 Choisissez votre



Présentez votre carte Winners en caisse



5 Et profitez de votre réduction



CONTACTS UTILES

ROLE	NOM	PRENOM	NUMERO	MAIL
PRESIDENTE	LARGERON	NATHALIE	06-82-03-84-71	largeron.nathalieogahb@orange.fr
SECRETAIRE	VERQUIN	ODILE	06-60-46-58-14	odile_appavou13@hotmail.fr
TRESORIER	BOTULI	JUNO	06-27-81-44-29	tresorier.oghab@gmail.com
MANAGER GENERAL	VINSONNEAU	KARL	06-29-58-34-63	vinsonneauogahb@outlook.fr
DIRECTEUR SPORTIF ET TECHNIQUE	VEZZANI	FLORIAN	06-12-16-52-42	florian.vezzani@gmail.com
SALARIEE (RH, Sportive, Technique, développement, communication)	CHEVALIER	LEILA	06-89-83-38-48	lchevalier.hb@gmail.com
SALARIE (équipements, boutique, scolaire public, tournois)	GIL	AUDRIC	06-88-17-07-91	audricgil@outlook.fr
SALARIE (Stages, tournois, arbitrages, scolaire privé)	RAFFEGEAU	JEREMY	06-47-43-24-74	jeremy.avignonhb@gmail.com
SALARIE (Partenaires, boutique, communication)	AYME	ROBIN	07-68-58-54-30	robin.ayme3@gmail.com
Responsable secteur adulte (-17 PACA M / -17 France F)	KARL	VINSONNEAU	06-29-58-34-63	vinsonneauogahb@outlook.fr
Responsable secteur jeune masculins (-15 au -17)	CHEVALIER	LEILA	06-89-83-38-48	lchevalier.hb@gmail.com
Responsable secteur jeune féminins (-15 au -17)	ESTARELLAS	LAETITIA	06-98-17-28-53	estarellas10@hotmail.fr
Responsable secteur enfants mixte et Loisirs (Baby au -11 ans inclus)	BOUGHALEM	EDDINE	07-68-05-08-86	eddineboug@gmail.com





